

Informations de base	
<b>2014/2785(DEA)</b>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
DEA - Procédure d'acte délégué	
Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche: les critères de calcul des surcoûts supportés par les opérateurs lors de la pêche, de l'élevage, de la transformation et de l'écoulement de certains produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des régions ultrapériphériques	
Complétant <a href="#">2011/0380(COD)</a>	
<b>Subject</b>	
3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	PECH Pêche		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
28/07/2014	Publication du document de base non-légal	<a href="#">C(2014)05223</a>	
28/07/2014	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
17/09/2014	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/10/2014	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2014/2785(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant <a href="#">2011/0380(COD)</a>
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	PECH/8/00940

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé

Document de base non législatif	<a href="#">C(2014)05223</a>	28/07/2014	
Document annexé à la procédure	C(2015)0573	29/01/2015	